

**COMPTE RENDU de la RÉUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 22 JUILLET 2020 - 20 heures**

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-deux juillet, à vingt heures**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : MM. GARCIA Nicolas, FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. MOLINA Francis, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. SANCHEZ Thierry, Mmes NOGUES Catherine, PARRA Alicia, ARANDA Anabelle, MIRAILLES Anne-Lise, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. TRIVES André, Mme JIMENEZ Christelle, MM. STUBER Mathieu, EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme NOGUES Catherine, M. CAYROL Guillem à M. STUBER Mathieu.

**Secrétaire de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

---

Intervention du Délégué à la Protection des Données (D.P.O. de la société LG Partenaires) pour informer les nouveaux élus des dispositions imposées par le Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.) applicable à compter du 25 mai 2018.

---

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUILLET 2020**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par le Maire sortant, en vertu des délégations qui lui avaient été accordées par délibérations des 16 avril 2014, 7 juillet 2014, 15 décembre 2015 et 7 février 2018 :

- 1) Par décision du 28 avril 2020, il a attribué les marchés en vue de la fourniture de l'habillement des agents de la Commune d'Elne aux entreprises qui ont présenté les offres les plus avantageuses sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation faite selon les modalités et conditions financières suivantes :
  - **Lot n° 1** : Vêtements des agents de la Police Municipale : SASU UNIFORPRO, de Cabestany pour un montant annuel estimatif de commandes de 4.305,81 € H.T., soit 5.166,97, € T.T.C. et moyennant une remise sur catalogue de 25 % pour les articles non listés au bordereau des prix.
  - **Lot n° 2** : Vêtements des agents des Services Techniques : Société GEDIVEPRO, de Montluçon, pour un montant annuel estimatif de commandes de 11.647,10 € H.T. soit 13.976,52 € T.T.C. et moyennant une remise sur catalogue de 50 % pour les articles non listés au bordereau des prix.
  - **Lot n° 3** : Vêtements de travail autre personnel communal : Société GEDIVEPRO de Montluçon, pour un montant annuel estimatif de commandes de 3.313,90 € H.T. soit 3.976,68 € T.T.C. et moyennant une remise sur catalogue de 50 % pour les articles non listés au bordereau des prix.
  - **Lot n° 4** : Chaussures de sécurité : Établissements BAURES, de Perpignan, pour un montant annuel estimatif de commandes de 1.671,80 € H.T. soit 2.006,16 € T.T.C. et moyennant une remise sur catalogue de 40 % pour les articles non listés au bordereau des prix.

Les marchés sont conclus sous forme d'accord-cadre, mono attributaire, avec un montant minimum et maximum de commandes. Ils s'exécuteront au fur et à mesure de l'apparition des besoins par l'émission de bons de commande.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix des bordereaux de prix unitaires (B.P.U.) de chaque lot.

La période initiale d'engagement est d'un an, renouvelable trois fois dans les mêmes conditions.

- 2) Par décision du 1<sup>er</sup> juin 2020, il a signé un avenant n° 2 au contrat de location signé le 26 octobre 2007 avec Monsieur BROCH Honoré afin de le désigner comme seul titulaire du contrat à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.  
La teneur du contrat de location susvisé demeure sans changement.
- 3) Par décision en date du 3 juin 2020, il a signé une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Orientales, SDIS 66, de Perpignan, en vue de lui confier la prestation de surveillance de la Plage d'Elne, du 4 juillet 2020 au 30 août 2020.  
Cette prestation comprend :
- L'armement en personnel du poste de secours, la formation, la fourniture et la gestion des sauveteurs aux conditions financières suivantes :
    - 1 chef de poste ou chef de poste adjoint : 105,70 €/jour
    - 2 sauveteurs qualifiés : 95,55 € x 2 / jour(le montant de l'indemnité horaire est fixé par arrêté ministériel, le taux est généralement revu à la hausse le 1<sup>er</sup> août de chaque année).
  - La mise à disposition de matériels et consommables aux conditions financières suivantes :
    - couverture par un vecteur nautique : 1.000 €
    - radio VHF marine fixe : 60 €
    - radio VHF marine portable flottante : 40 €
    - téléphone portable : 20 €
    - jumelle : 20 €
    - mégaphone : 20 €
    - thermomètre : 4 €
    - oxygène médical et consommables pharmaceutiques : facturation au coût réel
- 4) Par décision du 24 juin 2020, il a révisé le montant du loyer mensuel du bail susvisé, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 à 1.820 € selon le calcul suivant :  
$$\frac{1.752,04 \text{ € (loyer actuel)} \times 1.769 \text{ (indice du coût de la construction 4<sup>ème</sup> trimestre 2019)}}{1.703 \text{ (indice du coût de la construction 4<sup>ème</sup> trimestre 2018)}}$$
- 5) Par décision du 24 juin 2020, il a signé un contrat avec Madame CHANFREAU Véronique d'Elne pour la location de l'emplacement de parking n° 24, sis à l'intérieur du parking souterrain de l'Hôtel de Ville, pour une période de 1 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 1 mois, sans que la durée de la location puisse excéder 3 ans.  
Le loyer mensuel est fixé à 50 € T.T.C. révisable par décision du Conseil Municipal.
- 6) Par décision du 25 juin 2020, il a signé un protocole transactionnel avec Madame FOUQUET Elise d'Elne afin de la dédommager, pour le préjudice matériel subi, d'un montant de 300 € T.T.C. en réparation des dommages subis sur le coffret en béton protégeant l'installation E.D.F. qui ont été causés lors d'un débroussaillage sur le chemin du lieu-dit « Pont Nou » dont l'entretien est dévolu à la Commune.
- 7) Par décision du 25 juin 2020, il a signé un contrat d'engagement à durée déterminée « Technicien du spectacle » pour la journée du 28 juin 2020, avec Monsieur PANETIER Laurent, de Saint Laurent de la Salanque, technicien son, moyennant une rémunération fixée à 120 € net , charges sociales en sus.
- 8) Par décision du 30 juin 2020, il a signé un contrat avec la S.A.R.L. « LUBBOR », représentée par Messieurs LUBIN et BORDES d'Elne, en vue de la location du garage sis 9, place Colonel Roger, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, moyennant un loyer mensuel fixé à 78 € payable chaque trimestre à terme à échoir.
- 9) Par décision du 1<sup>er</sup> juillet 2020, il a signé un contrat avec Madame STANISLAS Simone d'Elne, pour la location de l'emplacement de parking n° 25, sis à l'intérieur du parking souterrain de l'Hôtel de Ville, pour une durée de 3 semaines, à compter du 8 juillet puis pour une durée de 1 mois, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020, renouvelable ensuite à tacite reconduction par périodes de 1 mois, sans que la durée de la location puisse excéder 3 ans.  
Le loyer de la première période est fixé à 45 € T.T.C. Le loyer mensuel est fixé à 50 € T.T.C. révisable par décision du Conseil Municipal.
-

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019  
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2020**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement en investissement comme suit :

<b><u>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT au 31 décembre 2019</u></b>	<b>2.478.258,02 €</b>
Affectation au compte 1068	359.000,00 €
Affectation au compte 002	2.119.258,02 €

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-deux juillet, à vingt heures**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : MM. GARCIA Nicolas, FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. MOLINA Francis, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. SANCHEZ Thierry, Mmes NOGUES Catherine, ARANDA Anabelle, MIRAILLES Anne-Lise, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. TRIVES André, Mme JIMENEZ Christelle, MM. STUBER Mathieu, EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme NOGUES Catherine, M. CAYROL Guillem à M. STUBER Mathieu.

**Hors de la salle** : Mmes OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, PARRA Alicia.

**Secrétaire de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**VOTE des SUBVENTIONS pour l'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de voter pour l'année 2020, un crédit global de subventions de 190.000,00 euros (dont 88.000 € d'avances sur subvention octroyées par délibération du 5 février 2020) à l'article 6574 et la répartition par association, telle que détaillée sur le tableau ci-dessous, le solde étant réservé aux imprévus.

**SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS 2020**

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ACCORDÉE	AVANCE SUR SUBVENTION Délibération du 05/02/2020	RESTE À PRÉVOIR
A.C.C.A. La Caille	1.000		1.000
Aile Universelle	300		300
Amicale des Sapeurs Pompiers	300		300
Amicale du Personnel Communal	1.500		1.500
Amicale des Donneurs de Sang	300		300
Avec ou Sans Toit	1.500		1.500
Conseil Citoyen Illibérien	500		500
Entente Ornithologique Catalane	500		500
Happy Kids 66	200		200
Harcèlement au Travail – Solidarité	200		200
La Mouette 66	500		500
Les Restos du Cœur	500		500
Ligue contre le Cancer	500		500
Secours Populaire	1.200		1.200
S.O.S. « les Niches du Cœur »	300		300
Terra Dels Avis	500		500
Traditions Catalanes	500		500

A.M.I.C. Aérododélisme	200		200
Amicale Laïque Illibérienne Basket	17.500	5.250	12.250
A.S.A.T. 66	10.000	3.150	6.850
Elne Cyclo Club	800		800
Elne Football Club	26.000	26.000	0
Everydance	1.000		1.000
Equigym	200		200
Frisbee 66	300		300
Gymnastique Volontaire Illibérienne (Elnaviu)	1.200		1.200
Harley Davidson Club 66	800		800
Illibéris Pentathlon Moderne	300		300
J.S.I.	35.000	35.000	0
Judo Club Illibérien	3.000		3.000
Karaté Do Illibérien	1.000		1.000
Les Rolling Tiags 66	700		700
Pétanque Illibérienne	600		600
Rando Loisirs 66	500		500
Sport Adapté Saint Estève 66	200		200
Tennis Club Illibérien	9.000	2.700	6.300
Top Zen	100		100
A.N.A.C.R.	200		200
Association D.A.M.E.	500		500
Bulles de Carpe	600		600
Chorale Sainte Eulalie	350		350
Club Amitié et Loisirs 3 <sup>ème</sup> Age	450		450
École de Musique	19.500	5.850	13.650
Illibéris Harmonie	1.500		1.500
Souvenir Français Elne – Montescot	600		600
U.N.R.P.A.	400		400
Elnaviu	20.000	6.300	13.700
A.C.A.E. Association des Commerçants et Artisans d'Elne	2.500	750	1.750
Cinémaginaire	10.000	3.000	7.000
<b>TOTAL</b>	<b>175.300</b>	<b>88.000</b>	<b>87.300</b>
<i>Imprévus</i>	<i>14.700</i>		<i>14.700</i>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>190.000</b>		<b>102.000</b>

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-deux juillet, à vingt heures**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : MM. GARCIA Nicolas, FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. MOLINA Francis, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. SANCHEZ Thierry, Mmes NOGUES Catherine, PARRA Alicia, ARANDA Anabelle, MIRAILLES Anne-Lise, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. TRIVES André, Mme JIMENEZ Christelle, MM. STUBER Mathieu, EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents avant donné procuration** : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme NOGUES Catherine, M. CAYROL Guillem à M. STUBER Mathieu.

**Secrétaire de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<b>VOTE des TAUX D'IMPOSITION pour l'EXERCICE 2020</b>
--------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE**

o de **VOTER** pour l'exercice 2020, les taux ci-après :

	<b>Taux</b>	<b>Bases</b>	<b>Produits correspondants</b>
<b>T.F.B.</b>	20,04	10.777.000	2.159.711
<b>T.F.N.B.</b>	55,68	312.700	174.111
<b>TOTAL</b>			<b>2.333.822</b>

o **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à remplir et signer l'état 1259 COM pour l'exercice 2020 et à le transmettre aux Services de l'État.

---

<b>CRÉATION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES</b>
---------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**CONSIDÉRANT** le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables,

- **DÉCIDE** de constituer une provision pour créances douteuses semi-budgétaire avec inscription au budget 2020 du montant du risque encouru soit 35.000 euros en dépense de fonctionnement à l'article 6817 « *dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants* ».

---

<b>BUDGET PARKING SOUTERRAIN EXERCICE 2020 CRÉATION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**CONSIDÉRANT** le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables,

- **DÉCIDE** de constituer une provision pour créance douteuse semi budgétaire avec inscription au budget 2020 du montant du risque encouru soit 450 euros en dépense de fonctionnement à l'article 6817 « *dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants* ».

---

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-deux juillet, à vingt heures**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : MM. GARCIA Nicolas, FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. MOLINA Francis, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. SANCHEZ Thierry, Mmes NOGUES Catherine, PARRA Alicia, ARANDA Anabelle, MIRAILLES Anne-Lise, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, MM. TRIVES André, STUBER Mathieu, EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme NOGUES Catherine, M. CAYROL Guillem à M. STUBER Mathieu.

**Hors de la salle** : Mme JIMENEZ Christelle.

**Secrétaire de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

---

**CONSTITUTION D'UN COMPLÉMENT DE PROVISION  
POUR LITIGES ET CONTENTIEUX RELATIFS  
AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES PORTES D'ILLIBERIS »**

Le Conseil Municipal,

**- DÉCIDE :**

- **DE CONSTITUER** dans le budget de l'exercice 2020, une provision semi-budgétaire de 220.000 euros pour le règlement financier encouru par les contentieux ouverts sur l'opération du lotissement « *Les Portes d'Illibéris* ».
- **DE PRÉVOIR** la reprise de cette provision au compte 7815 lorsque le moment de régler une dette ou une charge financière sera éventuellement venu.

**- VOTE :** Pour : 22  
Contre : 6 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule, Martinez*)

---

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-deux juillet, à vingt heures**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : MM. GARCIA Nicolas, FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. MOLINA Francis, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. SANCHEZ Thierry, Mmes NOGUES Catherine, PARRA Alicia, ARANDA Anabelle, MIRAILLES Anne-Lise, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. TRIVES André, Mme JIMENEZ Christelle, MM. STUBER Mathieu, EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme NOGUES Catherine, M. CAYROL Guillem à M. STUBER Mathieu.

**Secrétaire de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

---

**INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS  
ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

**Article 1er**

À compter du 5 juillet 2020, le montant des indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-20 et suivants, fixé aux taux suivants :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 8,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2<sup>e</sup> adjoint : 8,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3<sup>e</sup> adjoint : 8,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 5<sup>e</sup> adjoint : 8,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 6<sup>e</sup> adjoint : 8,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 7<sup>e</sup> adjoint : 8,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 8<sup>e</sup> adjoint : 8,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 14 conseillers municipaux délégués : 8,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

## Article 2

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du C.G.C.T.

## Article 3

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement à compter du 5 juillet 2020.

## Article 4

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

## Article 5

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

---

<p style="text-align: center;"><b>MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE DE MAJORER** de 15 %, à compter du 5 juillet 2020, le montant des indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **DIT** qu'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est établi.

---

<p style="text-align: center;"><b>REMBOURSEMENT AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES FRAIS DE TRANSPORT ET DE SÉJOUR ENGAGÉS POUR SE RENDRE À DES RÉUNIONS ET OÙ ILS REPRÉSENTENT LA COMMUNE ES QUALITÉS</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire sur le principe du remboursement par la Commune, au profit des membres du Conseil Municipal :
  - des frais que ces derniers seraient amenés à engager à l'occasion de leurs déplacements pour prendre part aux réunions relevant de leur délégation et d'organismes dont ils font partie, es qualité, quand celles-ci auront lieu hors de la Commune et ce, dans les conditions définies par le décret du 3 juillet 2006;
  - des frais de parking payant, quel que soit le lieu de la réunion hors du territoire de la Commune (sur présentation de justificatifs).
- **PRÉCISE** que les frais de péage d'autoroute qui seront engagés à l'occasion de ces déplacements seront également remboursés sur présentation de justificatifs.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget de l'exercice en cours et le seront sur celui de chaque exercice concerné.

---

<p style="text-align: center;"><b>FORMATION DES ÉLUS DÉFINITION DES ORIENTATIONS ET FIXATION DU MONTANT DE L'ENVELOPPE</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** les orientations données à la formation des élus de la collectivité de la façon suivante.
  1. Le droit à la formation est un droit individuel, propre à chaque élu, qu'il soit ou non dans la majorité.
  2. Ce droit à la formation s'exercera selon le choix des élus, à condition que la formation soit dispensée par un organisme de quelque nature qu'il soit, privé ou public, agréé par le ministère de l'intérieur, en privilégiant notamment les orientations suivantes :
    - Les fondamentaux de gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, démocratie locale...),
    - Les formations en lien avec les délégations (urbanisme, politique culturelle, sportive...),
    - Les formations favorisant l'efficacité personnelle (management, conduite de projet, prise de parole en public, gestion des conflits...).
  3. Le montant des dépenses de formation sera au plus égal à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus et déterminé au regard du recensement des besoins réalisé durant la période de préparation budgétaire.
  4. Chaque année, un tableau récapitulatif des actions de formations financées par la Commune sera annexé au compte administratif.
  5. Monsieur le Maire propose également de permettre à chaque élu de s'abonner à la revue spécialisée de son choix dont une liste sera adressée à chacun dans la limite de 100 euros par an.
  6. Les modalités du droit individuel à la formation (DIF) des élus locaux, instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015(art. 15 à 17) ont été précisées par quatre décrets d'application :
    - Le décret n° 2016-870 du 29 juin 2016 relatif aux modalités d'application du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux
    - Le décret n° 2016-871 du 29 juin 2016 relatif à la cotisation des élus locaux bénéficiant d'indemnité de fonctions pour le financement du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux
    - Le décret n° 2017-474 du 3 avril 2017 modifiant certaines dispositions financières relatives au droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux
    - Le décret n° 2017-475 du 3 avril 2017 modifiant certaines dispositions financières relatives au recouvrement de la cotisation due au titre du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux.
- **D'APPROUVER** les modalités d'application afférentes.
- **D'IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget principal de la Commune.

---

<b>PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSÈQUES DE MONSIEUR Georges FARCY</b>
-----------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE DE PRENDRE** en charge les frais d'obsèques de Monsieur Georges FARCY, conformément à la facture établie par les pompes funèbres JC PALOTIS – 27, route de Latour bas Elne – 66200 ELNE, pour un montant de 1.954,50 euros.
- **DIT** que la facture sera directement réglée aux pompes funèbres JC PALOTIS et que les crédits sont prévus au Budget Principal de l'exercice 2020 de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

---

<b>VOTE du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - Exercice 2020 -</b>
-----------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal,

- **VOTE** le **Budget Principal de la Commune – exercice 2020** - qui s'élève à :

**Section de Fonctionnement** :

- Dépenses et Recettes : 10.669.144 €

**Section d'Investissement :**

- Dépenses et Recettes : 2.920.900 €

- **VOTE :** Pour : 23

Contre : 6 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule, Martinez*)

---

**VOTE du BUDGET - SERVICE HÉBERGEMENT GAVROCHE - Exercice 2020 -**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif « **Service Hébergement Gavroche** » – Exercice 2020 – qui s'élève à :

**Section de Fonctionnement :**

- Dépenses et Recettes : 3.000,00 €

**Section d'Investissement :**

- Dépenses et Recettes : Néant
- 

**VOTE du BUDGET - PARKING SOUTERRAIN - Exercice 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du « **Parking Souterrain** » – Exercice 2020 – qui s'élève à :

**Section de Fonctionnement :**

- Dépenses et Recettes : 11.000,00 €

**Section d'Investissement :**

- Dépenses et Recettes : Néant
- 

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-deux juillet, à vingt heures**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents :** MM. GARCIA Nicolas, FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. MOLINA Francis, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. SANCHEZ Thierry, Mmes PARRA Alicia, ARANDA Anabelle, MIRAILLES Anne-Lise, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, MM. TRIVES André, STUBER Mathieu, EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration :** Mme BOUISSAC Sylvie à Mme NOGUES Catherine, M. CAYROL Guillem à M. STUBER Mathieu.

**Absentes excusées :** Mmes OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, NOGUES Catherine.

**Hors de la salle :** Mme JIMENEZ Christelle.

**Secrétaire de séance :** M. EL GHAOUAL Yacine.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

---

**VOTE du BUDGET - LOTISSEMENT « LES PORTES D'ILLIBÉRIS » -  
- Exercice 2020 -**

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif « **Lotissement les Portes d'Illibéris** » - Exercice 2020 - qui s'élève à :

**Section de Fonctionnement :**

- Dépenses et Recettes : 1.313.105,12 €

**Section d'Investissement :**

- Dépenses et Recettes : 1.020.954,17 €

- **VOTE** : Pour : 20  
Contre : 6 (Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule, Martinez)

---

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-deux juillet**, à **vingt heures**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : MM. GARCIA Nicolas, FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. MOLINA Francis, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. SANCHEZ Thierry, Mmes NOGUES Catherine, PARRA Alicia, ARANDA Anabelle, MIRAILLES Anne-Lise, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. TRIVES André, Mme JIMENEZ Christelle, MM. STUBER Mathieu, EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme NOGUES Catherine, M. CAYROL Guillem à M. STUBER Mathieu.

**Secrétaire de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

---

<b>VOTE du BUDGET - LOTISSEMENT « Cœur des Trilles 2 » - Exercice 2020 -</b>
------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif « **Lotissement Cœur des Trilles 2** » - **Exercice 2020** - qui s'élève à :

**Section de Fonctionnement** :

- Dépenses : 31.512,80 €
- Recettes : 409.173,05 €

***Section en déséquilibre avec un excédent de fonctionnement de 377.660,25 €***

**Section d'Investissement** :

- Dépenses et Recettes : 31.512,80 €
- 

<b>APPROBATION DU PROJET RELATIF A LA REMISE EN L'ÉTAT INITIAL DE LA PRISE D'EAU DU CANAL D'ELNE SUITE AUX DÉGÂTS PROVOQUÉS PAR LA TEMPÊTE GLORIA SURVENUE LES 21, 22 ET 23 JANVIER 2020 AYANT ENGENDRÉ UNE CRUE DU TECH</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet relatif à la remise en l'état initial de la prise d'eau du canal d'ELNE pour un montant de 6.743,00 euros H.T. soit 8.091,60 euros T.T.C.
  - **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour une subvention à hauteur de 60 % et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour une subvention à hauteur de 40 % afin de réussir cette opération résultante des forts dégâts survenus sur la prise d'eau du canal d'ELNE suite au caractère exceptionnel des intempéries des 21, 22 et 23 janvier 2020.
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des financeurs.
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer et à prendre tout acte utile en la matière.
-

**ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SYDEEL66 POUR L'ACHAT  
D'ÉLECTRICITÉ, DE FOURNITURE ET DE SERVICES ASSOCIÉS  
EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés dont le SYDEEL66 sera le coordonnateur.
- **APPROUVE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

**FIXATION DU TARIF DE VENTE DU LIVRE :  
« DES ENFANTS DANS LA TOURMENTE »  
À LA BOUTIQUE DE LA MATERNITÉ SUISSE D'ELNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de 20 ouvrages intitulés « *Des enfants dans la tourmente* » auprès des Éditions Le pas d'Oiseau, pour un prix unitaire de 18,70 euros T.T.C. et pour un montant total d'achat de 374 euros T.T.C.
- **FIXE** le tarif de vente de l'ouvrage à la boutique de la Maternité Suisse d'Elne à 22,00 euros T.T.C., pour un montant total de vente au public de 440,00 euros T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE**

Le Conseil Municipal,

**- DÉCIDE :**

- o **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la période du 23 juillet 2020 au 31 mars 2021,
- o **DE FIXER** la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12,47 euros,
- o **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal de la Commune,
- o **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

**- VOTE :** Pour : 23  
Contre : 6 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule, Martinez*)

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-deux juillet, à vingt heures**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur FAJULA Jacques, Premier Adjoint au Maire.

**Etaient présents** : MM. FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. MOLINA Francis, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. SANCHEZ Thierry, Mmes NOGUES Catherine, PARRA Alicia, ARANDA Anabelle, MIRAILLES Anne-Lise, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. TRIVES André, Mme JIMENEZ Christelle, MM. STUBER Mathieu, EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme NOGUES Catherine, M. CAYROL Guillem à M. STUBER Mathieu.

**Hors de la salle** : M. GARCIA Nicolas.

**Secrétaire de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

---

<b>DÉLÉGATIONS À MONSIEUR LE MAIRE</b>
----------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **CHARGE** Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, de :

- ❶ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres :
  - pour les marchés de travaux d'un montant n'excédant pas 2 millions d'euros H.T.,
  - pour les marchés de fournitures et de services d'un montant n'excédant pas 200.000 euros H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- ❷ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- ❸ Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- ❹ De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- ❺ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- ❻ De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- ❼ D'intenter au nom de la Commune les actions ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans les cas suivants : en première instance, en appel et en cassation, en demande ou en défense, par voie d'action ou par voie d'exception, en urgence ou au fond, devant les juridictions générales ou spécialisées, administrative ou judiciaire, répressives ou non répressives, nationales, communautaires ou internationales et devant le tribunal des conflits, de se constituer partie civile, de déposer plainte entre les mains du Procureur de la République ou devant les services de gendarmerie, de porter plainte avec constitution de partie civile ou d'agir par citation directe pour toute infraction dont la Commune serait victime ou lorsque la loi lui reconnaît les droits de la partie civile, d'accepter les propositions de modes alternatifs de règlement des conflits (conciliation, médiation) et de représenter la Commune en médiation ou en conciliation, de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000,00 €
- ❽ De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune.
- ❾ Autoriser au nom de la Commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Le Maire devra rendre compte de tous ces actes à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

---

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-deux juillet, à vingt heures**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : MM. GARCIA Nicolas, FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. MOLINA Francis, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. SANCHEZ Thierry, Mmes NOGUES Catherine, PARRA Alicia, ARANDA Anabelle, MIRAILLES Anne-Lise, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. TRIVES André, Mme JIMENEZ Christelle, MM. STUBER Mathieu, EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme NOGUES Catherine, M. CAYROL Guillem à M. STUBER Mathieu.

**Secrétaire de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

---

<b>DÉTERMINATION du NOMBRE des MEMBRES du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** à 16, le nombre de membres, outre le Maire, Président, qui composeront le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune pendant la durée de l'actuel mandat municipal, soit :
- 8 membres, élus par le Conseil Municipal,
- 8 membres nommés par le Maire.

---

<b>ÉLECTION des MEMBRES du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal :

- **PROCÈDE** à l'élection des 8 membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
- **DÉCLARE** membres élus du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :
  - Madame JIMENEZ Christelle
  - Madame BOUISSAC Sylvie
  - Madame NOGUES Catherine
  - Monsieur TRIVES André
  - Madame OUTAOUKHTALT-YOUSRI Hayat
  - Madame PARRA Alicia
  - Madame MARTINEZ Marie
  - Madame MONTHEIL Yannick

---

<b>DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE D'ELNE</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Mesdames NOGUES Catherine et Sylvie BOUISSAC sont élues Délégués Titulaires et Messieurs MANZANARES Pere et FAJULA Jacques, Délégués Suppléants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite d'Elne.

---

**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA MAISON DE RETRAITE D'ELNE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Madame BOUISSAC Sylvie est élue en qualité de Membre représentant la Municipalité au Conseil de la Vie Sociale de la Maison de Retraite d'Elne.

---

**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU SEIN DES INSTANCES DU C.N.A.S.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Monsieur SANCHEZ Thierry est élu en qualité de Délégué pour représenter la Commune d'Elne au sein du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.).

---

**ÉLUS DÉLÉGUÉS AU COLLÈGE « PAUL LANGEVIN »**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Madame ARANDA Anabelle est élue déléguée titulaire et Madame CANTE Laetitia est élue déléguée suppléante au Conseil d'Administration du Collège « Paul Langevin ».

---

**ÉLUS DÉLÉGUÉS AUX CONSEILS D'ÉCOLES**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Est élue aux Conseils des Écoles Élémentaires et Maternelles de la Commune, Madame ARANDA Anabelle, en qualité de déléguée titulaire et sont élus en qualité de délégués suppléants :

- \* M. MANZANARES Pere, au Conseil d'école de l'école élémentaire Joseph NÉO,
  - \* Mme YOUSRI Hayat, au conseil d'école de l'école élémentaire Françoise DOLTO,
  - \* M. FAJULA Jacques, au conseil d'école de l'école maternelle Françoise DOLTO,
  - \* Mme PARRA Alicia, au conseil d'école de l'école maternelle Louise MICHEL,
  - \* Mme NOGUES Catherine, au conseil d'école de l'école maternelle Paul REIG.
- 

**DÉSIGNATION DES DEUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE  
D'ELNE À L'ASSEMBLÉE SYNDICALE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE  
SCOLAIRE ET D'INTÉRÊT SOCIAL (U.D.S.I.S.)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Mesdames ARANDA Anabelle et OUTAOUKHTALT-YOUSRI Hayat sont proclamés élues en qualité de Représentantes supplémentaires de la Commune à l'Assemblée Syndicale de l'U.D.S.I.S.

---

**DÉSIGNATION DE L'ÉLU DÉLÉGUÉ AUX SAPEURS-POMPIERS**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Monsieur CERMENO Frédéric est élu en qualité de Représentant de la Commune auprès des Sapeurs-Pompiers d'Elne.

---

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE  
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN D'ELNE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Messieurs GARCIA Nicolas et TRIVES André sont élus délégués titulaires et Madame PEZIN Annie est élue déléguée suppléante, pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin d'Elne.

---

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE  
AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.) TECH ALBÈRES**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Madame PEZIN Annie est élue en qualité de Représentante de la Commune d'Elne au sein de la Commission Locale de l'Eau Tech Albères.

---

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉNERGIES ET D'ÉLECTRICITÉ DU PAYS CATALAN (S.Y.D.E.E.L. 66)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Monsieur SANCHEZ Thierry est élu délégué titulaire et Monsieur WATTIER Fabrice est élu délégué suppléant, pour représenter la Commune au Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66).

---

**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ SYNDICAL DU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROMOTION DES  
LANGUES CATALANE ET OCCITANE (S.I.O.C.C.A.T.)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Monsieur MANZANARES Pere est élu délégué titulaire et Monsieur GARCIA Nicolas est élu délégué suppléant, pour représenter la Commune au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues Catalanes et Occitanes (SIOCCAT).

---

**PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE LA CONSTITUTION  
DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de proposer la suite suivante :

**Président :**

➤ GARCIA Nicolas 13, rue du Four à Chaux 66200 ELNE

**COMMISSAIRES TITULAIRES :**

**TAXE D'HABITATION – FONCIER BATI**

➤ FAJULA Jacques	5, rue André Stil	66200 ELNE
➤ RABASSE Geneviève	14, route de Latour Bas Elne	66200 ELNE
➤ BALAGUER Laurent	22, rue du Salita	66200 ELNE
➤ SUBIRATS Pierre	10, impasse Henri Wallon	66200 ELNE
➤ FORGUES Fabien	68, avenue Général de Gaulle	66200 ELNE
➤ FERNANDEZ Joseph	3, rue Pierre Curie	66200 ELNE
➤ WATTIER Fabrice	29, avenue Paul Reig	66200 ELNE
➤ CERMENO Frédéric	14, avenue de la Révolution française	66200 ELNE
➤ CASTANIER Roland	Quartier de l'Hom	66200 ELNE
➤ RUIZ Christian	Route d'Ortaffa	66200 ELNE
➤ TRIVES André	10, impasse des Blanqueries	66200 ELNE
➤ DEIT Edmond	13, rue du Languedoc	66200 ELNE
➤ GLIN Gilles	5, place de la Mairie	66200 ELNE
➤ HIGUERO Charles	51, rue dels Castanyers	La Vallée Heureuse 66690 SOREDE

**FONCIER NON BATI**

➤ TUBERT Patrick	Route de Bages	66200 ELNE
➤ PULL Charles		

**COMMISSAIRES SUPPLEANTS :**

**TAXE D'HABITATION – FONCIER BATI**

➤ MANZANARES Pere	167, route d'Ortaffa	66200 ELNE
➤ BORDANELL Thierry		
➤ PEZIN Annie	1, rue des Albères	66200 ELNE
➤ STUBER Mathieu	15, rue Jordi Père Cerda	66200 ELNE
➤ SOUM-GLAUDE Magali	Cami de la Mart	66200 ELNE
➤ COLOMÉ Clément	Cami de la Mart	66200 ELNE
➤ HUILLET Pierre	7, rue André Stil	66200 ELNE
➤ MOLINA Francis	15, rue Georges Brassens	66200 ELNE
➤ CAYROL Guillem	53, avenue Paul Reig	66200 ELNE
➤ SANCHEZ Thierry	29, avenue Général Leclerc	66200 ELNE
➤ BOUISSAC Sylvie	24, chemin des Padraguets	66200 ELNE
➤ MAS Joan-Lluis	15, avenue Maréchal Juin	66200 ELNE
➤ MARTINEZ Marie	3, rue Boileau	66200 ELNE
➤ RAUCOULE Claude	15, rue de l'Espérance	66200 ELNE

**FONCIER NON BATI**

➤ GINESTOU Alain	Cami de la Mart	66200 ELNE
➤ PULL André	Cami de la Mart	66200 ELNE

---

**SIGNATURE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA  
JEUNESSE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF  
« PETITS DEJEUNERS » À L'ÉCOLE MATERNELLE PAUL REIG  
ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse la convention de mise en œuvre du dispositif « *Petits déjeuners* » à l'école maternelle Paul REIG, telle que présentée, pour l'année scolaire 2020-2021, ainsi que tout document en relation avec cette opération.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2020 de la Commune et seront inscrits sur celui de l'exercice 2021.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION  
à TITRE GRATUIT du GARAGE SIS 24, RUE DE SÈVRES  
au PROFIT de l'ASSOCIATION « ARTISANS ET COMMERÇANTS DE  
LA COMMUNE D'ELNE » (ACAE)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Artisans et Commerçants de la Commune d'Elne » (ACAE), du garage sis 24 Rue de Sèvres, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**RÉACTUALISATION DE L'APPELLATION « PASS PATRIMOINE 66 » EN  
« PASS DÉCOUVERTES EN PAYS CATALAN » :**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES  
PYRÉNÉES-ORIENTALES POUR CHACUN DES TROIS SITES PATRIMONIAUX  
(Cloître-Cathédrale, Maternité Suisse, Musée TERRUS)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

○ **DÉCIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, pour chacun des trois sites patrimoniaux (*Cloître-Cathédrale, Maternité Suisse, Musée Terrus*) ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 9 septembre 2020 à 20 h 30